



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**01 OCTOBRE 2011**  
**COMPTE RENDU**

**Le projet envisagé par la Région (présenté par JM Le Boulanger, vice-président du Conseil régional de Bretagne, chargé de la culture) :**

- Les membres de l'ICB ont redit leur intérêt pour les orientations du projet présenté par la Région (Patrimoine culturel immatériel, bibliothèque numérique bretonne, diffusion grand public des connaissances de base de la matière de Bretagne, soutien à la création et à la diffusion des musiques populaires de Bretagne, favoriser la diversité culturelle...) Reste à savoir maintenant ce qu'en sera la réalisation pratique et le fonctionnement concret, son budget, son organisation et ses ressources humaines, son planning...
- JM Le Boulanger a précisé qu'il ne s'agira pas d'un établissement public mais d'une association
  - o La forme n'en étant pas encore décidée, l'ICB souhaite
    - qu'elle donne une véritable place au monde associatif, y compris dans les instances de décision de l'association ;
    - Que le Conseil Culturel et les associations directement concernées participent à l'élaboration du projet. Le principe de co-construction revendiqué par JM Le Boulanger, dans sa présentation à l'assemblée régionale en mai 2011, suppose un travail collectif et consensuel qu'une simple mission d'interviews de partenaires potentiels ne peut remplacer ;
    - Que le Conseil général de Loire-Atlantique participe à la nouvelle structure, y compris en participation financière, le projet devant concerter et être appliqué dans les 5 départements bretons.

**Les conséquences pour l'Institut Culturel**

- L'Institut Culturel constate que de nombreuses activités actuelles de l'Institut ne se retrouvent pas clairement dans le projet de la Région, dans l'état actuel de son avancement :
  - o Ses sections thématiques constituent un lieu d'échange, d'entraide, de conseil d'autant plus riche qu'il permet la pluridisciplinarité, et que nombre de ces sections compensent l'absence d'association constituée, dans certains domaines.  
Elles permettent la mise en œuvre de travaux collectifs (bases de données, inventaires, mises à jour...),  
la conception et l'élaboration de projets (Ex. l'expo broderie de cet été qui a reçu plus de 5000 visiteurs, des colloques réguliers organisés par l'ICB),  
des animations culturelles (ex. : veillées contées, programme régulier de conférences),...

***Elles sont composées de personnes ressources, couvrant toute la palette des domaines de la culture bretonne... et qui pourraient contribuer utilement au futur projet de la Région.***

- o Organisation d'université populaire
- o Intervention dans des séances de formation (ex. : avec Irpa, Cnfpt...)
- o Mise à disposition d'une médiathèque bretonne (plus de 10 000 ouvrages)
- o Cérémonie du Collier de l'Hermine
- o Participation à la vie culturelle bretonne, en lien avec d'autres associations (Recours, salons, manifestations...)
- o Service d'information au public (réponse à de multiples demandes au fil de l'année)
- o Site internet



- En conséquence, l'Assemblée générale de l'ICB décide de poursuivre son activité.
    - o La plupart des activités évoquées ci-dessus ne nécessitent pas de financements très lourds et sont réalisées bénévolement par les membres de l'ICB.
    - o Par contre l'ICB ne pourra plus soutenir et réaliser comme par le passé des projets souvent importants et qui représentaient la plus grande part de ses charges, tant humaines que financières. Les porteurs de ces projets devront donc solliciter directement la Région et ne pourront plus compter sur l'aide logistique apportée par les permanents de l'ICB, ce qui ne fera qu'accentuer le coût des projets concernés.
    - o Inversement, comme toute association, l'ICB pourra être amené à solliciter un soutien de la Région pour ses activités et ses propres projets ponctuels
  - Du fait de la décision de la Région d'arrêter ses financements habituels au 31 décembre 2011, l'ICB se voit contraint de licencier ses 4 salariés pour cette date. Lors de son intervention, JM Le Boulanger a énuméré les diverses options ouvertes au personnel :
    - o Intégration au nouvel outil pour ceux qui « *en ont la volonté et la compétence* »
    - o D'autres (particulièrement à l'Agence Culturelle de Josselin), ont fait savoir leur volonté de ne pas intégrer le nouvel outil pour cause d'opportunités personnelles.
    - o Il sera également recherché toutes les possibilités offertes par les emplois territoriaux pour faire des propositions
    - o Enfin, pour ceux qui voudraient rejoindre le nouvel outil mais n'en auraient pas la compétence nécessaire, la Région « *paiera la formation* ».
  - Il appartient maintenant à l'ICB, et en premier lieu à ses sections et ses membres, de montrer que cette volonté de poursuite d'activité se concrétise. Que les difficultés du moment soient une occasion de réflexion sur nous-mêmes pour une meilleure relance !
    - o Par un programme de travail concret dans chaque section. Entre autres (et sans exhaustivité...) :
      - Réalisation de notices (fondamentaux de la culture bretonne) pour enrichir le site internet ou conception d'expos, de manuels, d'émissions de radio... d'articles pour une newsletter par internet.
      - Travaux d'inventaires, de bases de données...
      - Fonction d'observatoire de la vie culturelle dans chacun des domaines de l'ICB
      - Présence dans nos 5 départements en lien avec les ententes de pays (conférences)
    - Etc...
  - o Par une démarche de sollicitation de nouvelles énergies et compétences (jeunes, universitaires, représentants d'associations...)
  - o Par la relance des quelques sections inactives.
  - o Par une prise en charge par le bénévolat de fonctions jusqu'alors assumées par les permanents (secrétariat des sections)
- Etc...

Les semaines qui viennent vont donc voir chaque section faire l'état de lieux dans le nouveau contexte, faire des propositions, imaginer des fonctionnements.

Tous ceux, adhérents ou pas, qui souhaitent participer à ce travail sont les bienvenus !

(Contact : [postel@skoluhelarvro.org](mailto:postel@skoluhelarvro.org). Tel 02 97 68 31 13

Site internet : <http://www.culture-bretagne.org/>)